

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP NICE EXTERIEUR PAILLON
35 AV THIERS CS 30002
06085 NICE CEDEX 1

AVIS D'IMPÔTS LOCAUX

SD : 865507735608133

4855-009723-0041-0



SARL AG INVEST
50 BD VICTOR HUGO
06000 NICE

Vos références

Numéro fiscal : 46 55 494 263 147
Référence de l'avis : 25 06 4548680 90

Numéro de propriétaire : 088 +39478 G

Département d'imposition : 06
ALPES-MARITIMES
Commune d'imposition : 088
NICE

Numéro de rôle : 221
Date d'établissement : 11/08/2025
Date de mise en recouvrement : 31/08/2025

Identifiant service : 06028

Vos contacts

 **Par messagerie sécurisée**
dans votre espace particulier ou professionnel sur
impots.gouv.fr

 **Par téléphone**
- pour toutes questions sur le prélèvement à
l'échéance ou sur le prélèvement mensuel :
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h
- pour toute autre question, votre centre des
finances publiques (coordonnées ci-dessous)

 **Sur place**
horaires de votre centre des finances publiques sur
impots.gouv.fr, rubrique Contact et prise de RDV

• **pour le paiement de votre impôt :**

SIP NICE EXTERIEUR PAILLON
35 AV THIERS CS 30002
06085 NICE CEDEX 1
Tél : 0497033230

• **pour le montant de votre impôt :**

CDIF NICE
SECT. FONC 3EME SECTEUR
22 RUE JOSEPH CADEI
CS 63151
06172 NICE CEDEX 2
Tél : 04 92 09 47 24

* (service gratuit + coût de l'appel)

Somme à payer

2 550,00 €

Date limite de paiement : 15/10/2025

Payez cette somme par un des moyens suivants :

- sur impots.gouv.fr en vous connectant à votre espace particulier ou professionnel, puis laissez-vous guider ;
- en utilisant le code ci-dessous avec votre smartphone ou votre tablette ;
- en adhérant au prélèvement à l'échéance avant le 01/10/2025, sur impots.gouv.fr ou en appelant le 0 809 401 401 *.

Les modalités de paiement sont détaillées dans la notice de cet avis.

Flashcode

Flashez ce code avec l'application « Impots.gouv »
pour payer par smartphone ou tablette.



Plus d'informations dans la notice de cet avis.

Les taxes foncières sont affectées aux collectivités territoriales et l'évolution annuelle de leur montant, prévue par la loi, provient de deux facteurs :

- la revalorisation automatique en fonction de l'inflation de la valeur locative du bien prise en compte pour déterminer le montant de la taxe ;
- les taux d'imposition déterminés chaque année par les collectivités.

DÉBITEUR(S) LÉGAL(AUX)		
Identifiant	Droit	Désignation et adresse
PBJJPQ	PROPRIETAIRE	SARL AG INVEST

Taxes foncières 2025		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Propriétés bâties	Taux 2024	35,30 %	%	6,40 %	0,176 %	10,46 %	0,53 %	
	Taux 2025	35,30 %	%	6,40 %	0,19 %	10,46 %	0,541 %	
	Adresse	9803 AV DES OLIVIERS						
	Base	4598		4598	4598	4598	4598	
	Cotisation	1623		294	9	481	25	2432
	Cotisation lissée							
	Adresse							
	Base							
	Cotisation							
	Cotisation lissée							
	Cotisation 2024	2492		451	12	739	37	
	Cotisation 2025	1623		294	9	481	25	2432
	Variation	-34,87 %	%	-34,81 %	-25,00 %	-34,91 %	-32,43 %	

		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Propriétés non bâties	Taux 2024	38,48 %	%	1,47%	15,43%	0,357%	16,20%	0,707%	
	Taux 2025	38,48 %	%	1,47%	15,43%	0,39%	16,55%	0,693%	
	Bases terres non agricoles	28		28	28	28	28	28	
	Bases terres agricoles	3		3			4	3	
	Cotisation 2024	12			4		5		
	Cotisation 2025	12		0	4	0	5	0	21
	Variation	0 %	%	%	0 %	%	0 %	%	
	Dégrèvement jeunes agriculteurs (JA)				Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles	Caisse d'assurance des accidents agricoles		
	Base État						Droit proportionnel :		
	Base collectivité						Droit fixe :		

Pour assurer la compensation à l'euro près de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, cette année, votre commune fera l'objet d'un versement complémentaire de taxe foncière de 79819789 €.					Frais de gestion de la fiscalité directe locale		97
Pour plus d'informations, consultez la notice.					Dégrèvement Habitation principale		
Vos services en ligne sont accessibles dans votre espace professionnel.					Dégrèvement JA État		
Pour créer cet espace sur impots.gouv.fr , vous devez utiliser votre identifiant (SIREN ou IDSP) 512704511.					Dégrèvement JA Collectivité		
La base communale des terres agricoles exonérée est de 1 €.							
Références administratives : 060 21 113 028 088 088 A K					Montant de votre impôt		2550

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, conformément aux articles R*190-1 et R*196-2 du livre des procédures fiscales, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques, jusqu'au 31 décembre 2026.

Les calculs ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail, sont réalisés dans le cadre d'un traitement algorithmique. Conformément au code des relations entre le public et l'administration, vous avez accès aux règles définissant ce traitement, ainsi qu'aux principales caractéristiques de sa mise en œuvre, en consultant impots.gouv.fr, rubrique « ouverture des données publiques de la DGFIP ». Les informations recueillies pour les taxes foncières font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel, mis en œuvre par la Direction générale des Finances publiques (120 rue de Bercy 75772 PARIS). Pour toutes informations sur la protection de vos données personnelles, consultez la politique de confidentialité accessible depuis la page internet suivante : <https://www.impots.gouv.fr/portail/confidentialite-informations-personnelles>.

Les destinataires de ces données sont les agents habilités de la DGFIP, dans le cadre de leurs attributions et conformément au besoin d'en connaître, les personnes et autres tiers auxquels la loi donne qualité pour en connaître dont notamment les organismes visés par l'article L.135 B du livre des procédures fiscales. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez des droits suivants : droit d'accès, droit de rectification des données vous concernant, droit à la limitation du traitement, ainsi que le droit d'opposition au traitement de vos données personnelles hors obligation légale imposant à la DGFIP de traiter lesdites données ou dérogation réglementaire. Pour exercer vos droits, vous pouvez adresser votre demande au centre des finances publiques ou à l'adresse suivante : donnees-personnelles-mes-droits@dgfi.finances.gouv.fr. Pour toutes les questions autres que celles relatives à vos données personnelles (situation et gestion fiscale, changement de situation...), il convient de contacter le service gestionnaire aux coordonnées indiquées dans la rubrique contact de l'avis. En outre, si vous estimez que le traitement de vos données à caractère personnel n'est pas conforme aux dispositions légales et réglementaires, vous pouvez exercer votre droit de réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés.